

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI- Mme HENRY – M.LENOBLE-
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-
CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mme LIGI-M.CANON-
Mmes USELDINGER-THIERRY-BERTRAND-M.SIBELLA-
MM.PERREY-COMMITO-ZANCHIN

OBJET

N° 2023-6-3

Décision modificative n°1/2023
Budget communal

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à Mme HENRY
Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-
AUBERTOT
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme PATELLI ayant donné pouvoir à M.CANON
M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.COMMITO

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 3 juillet 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 21 juin 2023.

Le Maire,



Il convient de procéder à des opérations patrimoniales pour intégrer les prestations d'études aux chantiers déjà clos et/ou en cours.

Il convient également d'enregistrer le remboursement de la Taxe d'aménagement à la société Ecofoncier sachant qu'il ne s'agit que d'une opération transitoire car la société devra reverser la taxe d'aménagement après la conciliation et le 2^{ème} modificatif.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits du budget communal comme
suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Article – Chap.	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<u>Section d'investissement</u>				
R - 10226	Taxe d'aménagement				50 000,00
D - 10226	Taxe d'aménagement		45 162,23		
D - 2315	Immobilisation en cours - Voiries		4 837,77		
	<u>Section d'investissement (opération d'ordre - 041)</u>				
R - 2031	Etudes				148 549,40
					4 488,00
					1 254,00
					1 386,00
					6 840,00
D - 2313	Immobilisation en cours - Constructions		148 549,40		
			4 488,00		
D - 2315	Immobilisation en cours - Voiries		1 254,00		
			1 386,00		
			6 840,00		
	Total		212 517,40		212 517,40

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com